



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir des services d'urgence pédiatrique en France

Question écrite n° 2742

Texte de la question

M. Stéphane Rambaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les difficultés rencontrées actuellement par les services d'urgence pédiatrique dans toute la France. En effet, les professionnels de santé concernés dénoncent la dégradation de la qualité des soins apportés aux enfants sur fond d'épidémie de bronchiolite. Ce phénomène tient aux capacités d'accueil des services qui se dégradent en raison de la fermeture de lits, aux services qui sont saturés, aux déprogrammations de chirurgies lourdes, aux professionnels qui quittent l'hôpital et qui ne sont pas remplacés. Un récent rapport de l'IGAS sur la pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France (mai 2021) explique parfaitement l'origine de cette situation dramatique dans les hôpitaux. Pour les nourrissons, les principaux motifs de recours sont les troubles gastro-entérologiques et respiratoires (31 %), avec une proportion importante de consultations non justifiées aux urgences du fait d'une inquiétude des parents liée à un sentiment d'urgence et de gravité quand ils ne parviennent pas à trouver des consultations pour des soins en ville. Le déblocage de 150 millions d'euros pour les services en tension de l'hôpital, notamment en pédiatrie, vient d'être annoncé par le Gouvernement. Ce plan vise à amener une hausse du nombre des personnels hospitaliers. C'est pourquoi, face à la gravité de la situation, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens budgétaires supplémentaires qu'il entend mettre en place pour prendre en charge les enfants dans des lieux adaptés à leur état et autoriser une plus juste rémunération des praticiens afin d'arrêter l'hémorragie des départs de l'hôpital de ces professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Rambaud](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2742

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2022](#), page 5015

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)